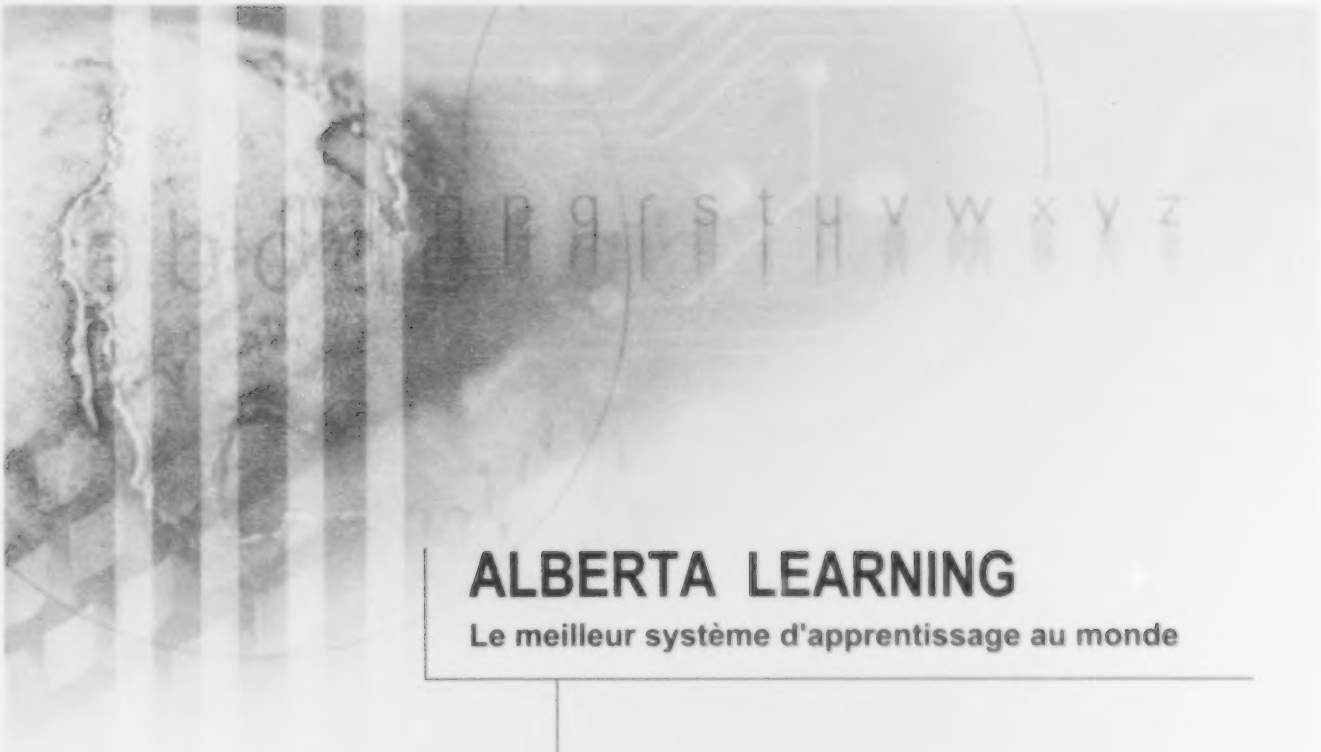

ALBERTA LEARNING

Le meilleur système d'apprentissage au monde

Plan d'activités

– 2004 à 2007 –

Alberta
LEARNING

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

System-Wide Planning Branch
Alberta Learning
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton, Alberta T5J 4L5

Téléphone : (780) 422-1281
Télécopieur : (780) 422-0880
Courriel : learning-systemwideplanning@learning.gov.ab.ca

Pour appeler sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, veuillez d'abord composer le 310-0000.
Ce document est disponible à Internet à < http://www.learning.gov.ab.ca/french >.

Copyright © 2004, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins éducatives et sans but lucratif.

ISSN : 1700-5728 Plan d'activités d'Alberta Learning

105-02233/

Alberta Learning

Plan d'activités 2004 à 2007

Énoncé des responsabilités

Ce plan d'activités, qui porte sur les trois années commençant le 1er avril 2004, a été préparé sous ma direction conformément à la Loi concernant l'obligation de rendre compte (*Government Accountability Act*) et aux conventions comptables du gouvernement. Il tient compte de toutes les décisions stratégiques gouvernementales prises en date du 27 février 2004 et susceptibles, à notre connaissance, d'avoir des répercussions matérielles, économiques ou financières.

Les priorités du Ministère énoncées dans le présent document ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement. Je m'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan triennal.

Dr Lyle Oberg,
Ministre d'Alberta Learning
Le 4 mars 2004

Le Ministère – L'apprentissage continu

De concert avec les apprenants, les parents, les fournisseurs de services d'enseignement, le secteur des affaires, les industries, les organismes gouvernementaux et les organismes non gouvernementaux, le ministère de l'Apprentissage s'efforce de faire en sorte que les Albertains disposent de possibilités d'apprendre continuellement. Le *Plan d'activités d'Alberta Learning – 2004 à 2007* fait état de ce que le Ministère prévoit faire au cours des trois prochaines années pour rehausser l'apprentissage continu des Albertains.

Le Ministère est constitué de divisions responsables pour les activités essentielles, soit l'établissement des normes et l'offre de services par rapport à l'apprentissage, et de divisions d'intégration et d'encadrement. Ces divisions fournissent les services et l'appui pour les activités menées à l'échelle du Ministère. Les divisions — *Adult Learning, Apprenticeship and Training* et *Basic Learning* — et le secteur *Learner Transitions* gèrent les activités essentielles. Les divisions — *Corporate Services, Information and Strategic Services* et *Systems Improvement and Reporting* — et la direction *Communications* fournissent les services d'appui et d'encadrement.

Liens entre le Ministère, les activités et les objectifs essentiels du gouvernement

L'éducation est une priorité pour les Albertains. En Alberta, une économie et une société fondées sur le savoir font appel à des personnes innovatrices, instruites, compétentes et capables de s'adapter. Le plan stratégique du gouvernement de l'Alberta identifie quatre domaines pour lesquels la connaissance et l'apprentissage continu sont des facteurs clés pour assurer la prospérité sociale et économique. Le domaine clé « À l'avant-garde de l'apprentissage » (*Leading in Learning*), établit une orientation stratégique pour les priorités d'Alberta Learning. Les trois autres domaines, soit « Libérer l'innovation » (*Unleashing Innovation*), « La concurrence sur le marché mondial » (*Competing in a Global Marketplace*) et « Faisons de l'Alberta le meilleur endroit où vivre, travailler et visiter » (*Making Alberta the Best Place to Live, Work and Visit*) sont également reflétés dans les priorités du Ministère.

Alberta Learning veille à ce que ses fonctions principales et ses objectifs appuient et cadrent directement avec le deuxième objectif du plan d'activités du gouvernement de l'Alberta qui énonce :

- Les Albertains seront bien préparés à faire face à l'apprentissage continu et au monde du travail.

De plus, Alberta Learning appuie les autres objectifs du gouvernement de l'Alberta, y compris :

- Les Albertains seront des personnes en santé.
- Les enfants et les jeunes qui vivent en Alberta obtiendront l'aide nécessaire pour réaliser leurs possibilités.
- Les Albertains seront autonomes, et ceux et celles qui ne seront pas en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels, recevront de l'aide.
- La population et les communautés autochtones jouiront de meilleures circonstances sociales et économiques.
- L'économie de l'Alberta sera prospère.

La vision, la mission, les principes et les valeurs d'Alberta Learning définissent le Ministère. Plus particulièrement, la vision du Ministère, c'est la façon dont il envisage l'avenir, tandis que la mission en explique l'objectif et la raison d'être. Les principes caractérisent son mode de fonctionnement. Les valeurs reflètent les croyances ou les caractéristiques sur lesquelles s'appuient les mesures prises par le Ministère. Les fonctions principales sont les responsabilités-clés permanentes du Ministère. Celles-ci viennent soutenir la mission et fournir un cadre de référence en vue de l'atteinte des résultats.

Vision

Le meilleur système d'apprentissage au monde.

Mission

Grâce à son leadership et au travail qu'il accomplit avec ses partenaires, Alberta Learning fait en sorte que les apprenants soient engagés dans l'apprentissage continu, exercent une profession et deviennent des citoyens capables de contribuer à une société démocratique, prospère et fondée sur le savoir.

Principes

Priorité à l'apprenant ..... Le système d'apprentissage continu est axé sur l'apprenant.

Accessibilité ..... Les Albertains ont accès à des possibilités d'apprentissage abordables et de qualité.

Collaboration ..... Apprendre est une entreprise humaine de toute une vie qui se réalise le mieux quand les partenaires et les parties prenantes collaborent pour offrir cet apprentissage dans un environnement favorable.

Responsabilité ..... Le système d'apprentissage est responsable, vis-à-vis des Albertains, de produire des résultats de qualité, d'assurer la viabilité du système et sa rentabilité sur le plan financier.

Réceptivité ..... Le système d'apprentissage est souple, permettant ainsi de prévoir et de répondre aux besoins des apprenants.

Innovation ..... Le système d'apprentissage utilise des innovations de pointe afin d'obtenir des résultats toujours meilleurs.

Équité ..... Les Albertains ont un accès équitable aux possibilités d'apprentissage continu.

Valeurs

- Respect
- Intégrité
- Confiance
- Ouverture
- Bienveillance

Fonctions principales

Appuyer le système d'apprentissage : initier, promouvoir et soutenir l'excellence du système d'apprentissage grâce à la collaboration de :

Adult Learning, Apprenticeship and Industry Training, Basic Learning et *Learner Transitions*

Relié au 1er objectif – Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Fournir l'appui à l'apprenant : donner l'occasion aux apprenants de réussir grâce à la collaboration de :

Adult Learning, Apprenticeship and Industry Training, Basic Learning et *Learner Transitions*

Relié au 2e objectif – Excellence des résultats des élèves

Appuyer le Ministère pour assurer l'excellence du système d'apprentissage grâce à la collaboration de :

Communications, Corporate Services, Information and Strategic Services et *System Improvement and Reporting*

Relié au 3e objectif – Ministère hautement réceptif et responsable

Possibilités et défis importants

Les possibilités et les défis dont il est question ci-dessous sont considérés comme d'importants facteurs stratégiques susceptibles de jouer un rôle dans la réalisation des objectifs du Ministère. Ce dernier fait face à la fois à des possibilités et à des défis lorsque vient le temps de préparer les apprenants à affronter l'avenir. C'est dans cette optique qu'Alberta Learning se penche sur ces facteurs afin de déterminer les stratégies et les initiatives qui permettront de rehausser les possibilités d'apprentissage continu des Albertains.

Complexité du système d'apprentissage

Le système d'apprentissage est rendu plus complexe en raison de la concurrence mondiale, de la complexité croissante de la société, des besoins variés des apprenants et de la nécessité de faire en sorte que nos programmes tiennent compte des besoins changeants des industries et des entreprises. L'évolution rapide des forces économiques, démographiques et sociales, de même que le caractère limité des ressources donnent lieu à un milieu exigeant pour ce qui est de la réalisation des objectifs et des résultats du système d'apprentissage.

Viabilité du système d'apprentissage

Il va sans dire que la viabilité d'un système d'apprentissage de grande qualité dans un milieu caractérisé par des pressions financières constantes, par les exigences d'une population voulant avoir des choix, par un profil démographique changeant et par un système de plus en plus complexe est empreinte de défis et de possibilités. Étant donné la priorité accordée à l'apprentissage continu et à son rôle dans la qualité de la vie, il sera essentiel de continuer à trouver des manières d'assurer la viabilité du système.

Attentes de la population

Les exigences et les attentes établies à l'égard du système d'apprentissage sont nombreuses. Les Albertains attachent de l'importance à un système d'apprentissage de calibre mondial. Par conséquent, ils s'attendent à ce que ce système s'améliore continuellement, soit durable et tienne compte des besoins variés des élèves. Par surcroît, les Albertains s'attendent de plus en plus à avoir leur mot à dire en ce qui a trait aux décisions qui ont des répercussions sur l'apprentissage. Donc, à la lumière de ces attentes, il y a lieu de mieux communiquer les enjeux complexes entourant l'apprentissage et l'enseignement, de mettre en évidence le taux de rendement de l'investissement en matière d'apprentissage et de faire ressortir les avantages de l'apprentissage continu auprès de la population albertaine.

Mondialisation

Pour les Albertains, un environnement mondial de plus en plus dynamique de même que sa complexité et sa volatilité de plus en plus grandes présentent des possibilités et des défis uniques en leur genre. Ainsi, la concurrence qui règne sur le plan mondial en ce qui a trait à la main-d'œuvre qualifiée, les investissements et les industries à valeur fortement ajoutée, de même que le besoin d'une population active hautement qualifiée et spécialisée continueront d'exercer des influences sur la province.

Économie fondée sur le savoir

Au sein des sociétés modernes, les connaissances, l'innovation et l'éducation constituent les piliers de la prospérité, tant sociale qu'économique. Dans le cadre de la nouvelle économie fondée sur le savoir, où l'accent est mis sur les idées, la communication et l'innovation, l'apprentissage continu revêt une importance plus grande que jamais. L'être humain est à l'origine des nouvelles connaissances, des nouvelles idées et de l'innovation. L'apprentissage représente le fondement qui permettra à la province de connaître un essor économique, une société prospère et des communautés saines. Au bout du compte, tout cela engendrera une meilleure qualité de vie pour les Albertains.

Technologie

Les progrès technologiques rapides transforment la façon dont les Albertains vivent, travaillent, apprennent, communiquent et se divertissent. Pour sa part, le système d'apprentissage fait constamment face à des possibilités et à des défis lorsque vient le temps de doter les apprenants des outils nécessaires pour travailler dans un monde où les technologies de l'information et des communications jouent un rôle déterminant, et de veiller à ce que tous les apprenants de l'Alberta aient un accès équitable à la technologie. De plus, le système d'apprentissage se doit de faire en sorte que les enseignants possèdent les habiletés nécessaires pour enseigner les technologies.

Économie

Sur la scène économique albertaine, la croissance de l'emploi continuera d'être forte, surtout pour ce qui est des Albertains hautement qualifiés. La nécessité de mettre en évidence le taux de rendement de l'investissement en matière d'apprentissage est plus grande qu'auparavant. Au fur et à mesure que l'économie se diversifiera, la force économique dépendra du soutien accordé à la formation de citoyens innovateurs et instruits ainsi que d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour maintenir l'avantage albertain.

Démographie

L'immigration, la migration interprovinciale, la forte croissance de la population autochtone, la population vieillissante, le dépeuplement des régions rurales et la scolarisation de plus en plus importante au niveau postsecondaire exercent tous une action transformatrice sur le tissu social et démographique de l'Alberta. Bien que le gouvernement ait adopté des politiques pour faire en sorte que les possibilités d'apprentissage soient accessibles et abordables, les caractéristiques démographiques et l'appareil social changeant exerceront des pressions supplémentaires sur la viabilité du système d'apprentissage.

Priorités stratégiques de 2004 à 2007

Comme en attestent les possibilités, les occasions et les défis de taille, les Albertains évoluent dans un environnement mondial dynamique et rempli de défis. Les besoins des apprenants sont variés et requièrent l'accès à des habiletés, à des connaissances et à des expériences qui leur permettront de se préparer le mieux possible à réussir dans cet environnement. Le système d'apprentissage doit continuer de fournir ces possibilités d'apprentissage à la population albertaine.

Le Ministère a déterminé des priorités stratégiques qui lui permettront d'offrir des possibilités et de relever les défis d'envergure qui exerceront une influence sur la capacité d'Alberta Learning de concrétiser ses objectifs et ses stratégies de 2004 à 2007. À la suite de l'examen des défis internes et externes, on a identifié les priorités stratégiques présentées ci-dessous. Elles s'ajoutent aux fonctions clés continues du Ministère.

Alberta's Commission on Learning

Lien à :
Premier objectif
Stratégie 1.A

Afin que notre système d'apprentissage continue d'évoluer sous le sceau de l'excellence, l'*Alberta's Commission on Learning* a formulé des recommandations qui se traduiront par la promotion de l'excellence chez les apprenants grâce à l'amélioration constante du système d'apprentissage de la maternelle à la 12e année (M-12), ce qui comprend tous les points de transition liés à ce système. Alberta Learning élaborera des plans en vue de la mise en œuvre des recommandations de cette commission qui ont été approuvées par le gouvernement, notamment l'initiative relative à l'apprentissage des langues, le cadre de référence de la politique sur l'apprentissage et la technologie, le cadre de référence concernant l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits, et le cadre de référence relatif au financement de la maternelle à la 12e année.

Accès pour les apprenants adultes

Lien à :
Premier objectif
Stratégie 1.A
Stratégie 1.C
Deuxième objectif
Stratégie 2.D
Stratégie 2.E

Pour les adultes, un accès accru aux possibilités d'apprentissage, ce qui comprend les programmes de formation d'apprentis et la formation relative aux diverses industries, engendrera de plus grandes possibilités d'entrepreneuriat et l'abondance de nouvelles connaissances, de nouvelles idées, de nouveaux produits et services, de citoyens en meilleure santé et mieux informés, d'une économie bien soutenue et d'une société plus prospère. Un autre fait tout aussi important consiste à assurer que les Albertains sont prêts à réussir dans ce système d'apprentissage continu et que les points de transition faisant partie du système (à l'entrée comme à l'intérieur et à la sortie de ce système) sont bien aplanis pour tous les apprenants. Le cadre de référence stratégique concernant l'apprentissage des adultes et la loi intitulée, *Post-secondary Learning Act*, seront à la base même du développement, de l'expansion et de l'investissement au sein du système d'apprentissage des adultes. Ce cadre et cette loi permettront également d'informer l'élaboration des plans d'activités, des politiques et des programmes des établissements scolaires et du Ministère.

Réussite des apprenants des Premières nations, des Métis et des Inuits

Lien à :
Deuxième objectif
Stratégie 2.A

L'amélioration de la réussite des apprenants des Premières nations, des Métis et des Inuits constitue une priorité d'Alberta Learning. Les peuples autochtones de l'Alberta jouent un rôle important dans notre province. La collaboration et la participation de toutes les parties intéressées viseront à mettre l'accent sur l'augmentation de la réussite des apprenants et sur le resserrement des écarts cernés quant au degré de scolarité et au taux d'activité de la main-d'œuvre dans l'initiative de la politique autochtone (*Aboriginal Policy Initiative*).

Bien travailler avec nos partenaires et les parties intéressées

Lien à :
Troisième objectif
Stratégie 3.A

Une autre priorité stratégique consiste à continuer de travailler de concert avec nos partenaires et les parties intéressées pour réaliser notre mission. Afin que les Albertains aient accès aux outils nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie, pour travailler et pour être de bons citoyens, il faut absolument travailler en collaboration avec nos partenaires et les parties intéressées. Alberta Learning participe donc à de nombreuses initiatives interministérielles en collaboration avec ses partenaires et, en particulier, copréside l'initiative albertaine pour les enfants et la jeunesse (*Alberta Children and Youth Initiative*). De plus, le Ministère dirige et soutient plusieurs activités par l'entremise de l'initiative de la politique autochtone (*Aboriginal Policy Initiative*), de la stratégie de développement économique (*Economic Development Strategy*) et de l'initiative de durabilité de la santé (*Health Sustainability Initiative*), en plus de contribuer aux initiatives interministérielles du gouvernement en matière d'administration.

Initiatives pancanadiennes

Lien à :
Troisième objectif
Stratégie 3.A

Sur le plan de l'éducation, Alberta Learning s'est taillé une réputation de chef de file, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le Ministère continuera de faire preuve d'un tel leadership afin de renforcer les relations intergouvernementales et de rehausser les possibilités offertes aux apprenants et aux parties intéressées de l'Alberta au-delà des frontières de la province, notamment en partenariat avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique. Ainsi, le Ministère sera le chef de file d'un programme d'évaluation pancanadien, d'un portail d'apprentissage en ligne et de réformes à l'aide financière accordée aux étudiants. Conformément à la stratégie de l'Alberta concernant l'éducation internationale (*Alberta International Education Strategy*), le Ministère consolidera le recrutement d'étudiants étrangers en Alberta et appuiera les secteurs M-12 et postsecondaire de l'Alberta lorsque ceux-ci entreprendront des initiatives de nature internationale.

Fonctions principales, objectifs, stratégies et mesures

Alberta Learning a cerné trois objectifs, chacun ayant des résultats précis, qui décrivent ce que le Ministère espère accomplir dans la réalisation de sa mission. Pour la période allant de 2004 à 2007, les stratégies d'Alberta Learning viennent appuyer ces trois objectifs. Les principales initiatives sont les activités prioritaires du Ministère qui contribuent au succès remporté dans le cadre des stratégies mises en œuvre de 2004 à 2007.

Les principales mesures de rendement indiquent le degré de réussite d'un ministère sur le plan de la réalisation de ses objectifs et de ses résultats. Lorsqu'on évalue les progrès, on présume qu'une cible est atteinte si le résultat se situe dans les 5 % de l'objectif prévu, et qu'un objectif est dépassé si le résultat se situe à plus de 5 % de l'objectif prévu (à l'exception des tests de rendement provinciaux).

FONCTION PRINCIPALE : Appuyer le système d'apprentissage – Initier, promouvoir et soutenir l'excellence du système d'apprentissage.

Premier objectif — *Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous*

Ce que cela signifie

Alberta Learning s'efforce de fournir des possibilités d'apprentissage de grande qualité à tous les Albertains en établissant des politiques et des normes relatives au système d'apprentissage. Cela comprend les éléments suivants : élaborer des programmes d'études et des normes pour le système d'apprentissage de base, travailler de concert avec les industries pour faciliter la mise au point de normes de formation et d'accréditation au sein du système de formation d'apprentis et de formation industrielle, accréditer la formation des apprenants et d'autres personnes qui répondent aux normes des industries, assurer le financement du système d'apprentissage et la qualité des programmes d'apprentissage. Des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour tous, cela signifie qu'il faut augmenter le degré de scolarité en donnant un meilleur accès aux programmes d'apprentissage, en accroissant la participation à ces programmes, de même qu'en éliminant les obstacles sur le chemin de l'apprentissage. Alberta Learning continuera d'offrir des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour tous grâce à des initiatives qui cadrent avec les recommandations de la commission albertaine sur l'apprentissage (*Alberta's Commission on Learning*).

Résultats

1.1 Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

1.2 Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Stratégies et initiatives clés

STRATÉGIE 1.A	**Promouvoir l'excellence de l'apprentissage grâce à l'amélioration continue du système d'apprentissage.**
Initiatives clés	• Travailler de concert avec les parties intéressées pour élaborer et mener à bien la première phase des plans de mise en œuvre des recommandations approuvées de l'*Alberta's Commission on Learning*. • Mettre au point une démarche pour la prématernelle et la maternelle.

- Élargir le cadre de référence stratégique visant l'apprentissage des adultes (*Adult Learning Strategic Framework*), notamment en améliorant l'accès aux possibilités d'apprentissage et en rehaussant la viabilité du système.
- Travailler en collaboration avec les parties intéressées pour communiquer et mettre en œuvre les dispositions de la *Post-secondary Learning Act* concernant l'apprentissage des adultes.
- Travailler de pair avec nos partenaires et les parties intéressées du domaine de l'éducation pour partager, intégrer et maintenir les réussites et les pratiques efficaces du premier cycle du Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta.
- Travailler de concert avec nos partenaires et les parties intéressées du domaine de l'éducation pour mettre en œuvre les recommandations approuvées du rapport final du *Minister's Forums on School Councils*.
- Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle vision pour le système d'apprentissage de la maternelle à la 12e année, comprenant :
  - un programme d'éducation physique de qualité et d'activité physique quotidienne;
  - un programme d'études sociales en français et en anglais, de la maternelle à la 12e année;
  - l'élaboration, en collaboration avec nos partenaires du domaine de l'éducation, de programmes d'études, de ressources d'apprentissage, de modèles d'évaluation et de matériel d'évaluation pour la salle de classe dans le cadre de l'initiative relative à l'apprentissage des langues (*Languages Initiative*).

STRATÉGIE 1.B **Répondre aux nouvelles demandes de main-d'œuvre sur le marché et appuyer la transition de l'Alberta qui se dirige vers une économie fondée sur le savoir.**

Initiatives clés

- Faire en sorte que les politiques et les programmes d'immigration tiennent mieux compte des priorités économiques et sociales de l'Alberta.
- Assouplir les contrats de travail temporaires pour les travailleurs étrangers et implanter les protocoles d'accord relatifs aux visas.
- Relever les défis concernant les métiers spécialisés en collaboration avec les parties intéressées du secteur des industries.
- Appuyer la mise en œuvre de nouveaux métiers d'apprentis.
- Mettre en œuvre un programme d'études, des ressources et des outils d'évaluation pour les élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle.

STRATÉGIE 1.C **Accroître le degré de scolarité en Alberta grâce à un meilleur accès et à une plus grande sensibilisation et participation.**

Initiatives clés

- Améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage postsecondaire.
- Assurer la mise en œuvre du conseil de la qualité de Campus Alberta. *(Campus Alberta Quality Council)*
- Mettre en œuvre des stratégies dans le cadre du programme *Raising Awareness of Post-secondary Studies*, visant à sensibiliser davantage les parents et les apprenants aux possibilités d'études postsecondaires et à planifier en conséquence.

- Encourager les parents à planifier et à mettre de l'argent de côté en vue de la formation postsecondaire de leurs enfants en instituant le plan d'épargne du centenaire de l'Alberta pour l'éducation (*Alberta Centennial Education Savings Plan*).
- Identifier, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Aménagement rural, des options en vue de l'établissement d'une école de médecine vétérinaire.

STRATÉGIE 1.D **Intégrer de nouvelles technologies d'apprentissage afin de favoriser l'élaboration du système d'apprentissage.**

Initiatives clés

- Mettre en œuvre le cadre de référence sur l'apprentissage et la technologie, ce qui comprend la mise en œuvre continue de LearnAlberta.ca et de SuperNet visant à élaborer des ressources multimédias et des ressources en ligne destinées à l'apprentissage des élèves.
- Mettre en œuvre des normes et des solutions en matière de technologie afin d'améliorer l'accès à la technologie au sein du système d'apprentissage, ce qui comprend la vidéoconférence, les serveurs centralisés et les achats groupés.
- Rehausser l'accès à l'information et aux services d'apprentissage fournis par l'*Alberta Learning Information Service*.

RÉSULTAT 1.1 **Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.**

Mesures de rendement

Mesure (a) Membres du grand public satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de l'éducation de base.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
67 %	70 %	70 %	70 %

Mesure (b) Diplômés récents du secteur postsecondaire satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de leur éducation.

Réel 2000-2001	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
81 %	*Mesure à être établie*		

Mesure (c) Diplômés récents de programmes d'apprentis satisfaits de leur formation sur le tas.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
93 %	90+ %	*S.O.*	90+ %

Mesure (d) Diplômés récents de programmes d'apprentis satisfaits de leur formation technique.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
95 %	90+ %	*S.O.*	90+ %

S.O. – Aucun objectif, car les données ne sont disponibles qu'aux deux ans.

Mesure (e)

Taux d'emploi des Albertains âgés entre 25 et 34 ans selon leur degré de scolarité :

Études secondaires

Réel 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
83 %	*83 %*	*83 %*	*83 %*

Certificat ou diplôme d'études postsecondaires

Réel 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
86 %	*86 %*	*87 %*	*87 %*

Diplôme d'études universitaires

Réel 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
88 %	*88 %*	*88 %*	*88 %*

RÉSULTAT 1.2 **Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.**

Mesures de rendement

Mesure (a)

Membres du grand public satisfaits que les adultes de l'Alberta ont facilement accès à l'apprentissage continu.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
73 %	*73 %*	*73 %*	*73 %*

Mesure (b)

Membres du grand public satisfaits que le système d'apprentissage est abordable pour la plupart des Albertains.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
52 %	*65 %*	*65 %*	*À préciser*

À préciser – Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

FONCTION PRINCIPALE : Fournir l'appui à l'apprenant – Donner l'occasion aux apprenants de réussir.

Deuxième objectif	***Excellence des résultats des élèves***

Ce que cela signifie

Alberta Learning s'efforce d'atteindre l'excellence sur le plan des résultats en soutenant les apprenants dans leur quête de réussite. Ce soutien est assuré au moyen de systèmes comme l'évaluation de l'apprentissage et l'aide financière aux élèves, ainsi que par des services de consultation et des services techniques destinés aux apprentis et aux employeurs. Par excellence des résultats, on entend que les apprenants sont bien préparés à faire face à l'apprentissage continu, à travailler et à être de bons citoyens, et qu'ils sont prêts à faire concurrence aux autres sur la scène mondiale.

Résultats

2.1 Les apprenants atteignent des normes élevées.
2.2 Les apprenants terminent leurs programmes de formation.
2.3 Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.
2.4 Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.
2.5 Les élèves sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Stratégies et initiatives clés

STRATÉGIE 2.A — **Améliorer le taux de réussite des apprenants inuits, métis et des Premières nations.**

Initiative clé

- Poursuivre les principales initiatives découlant du cadre de référence de la politique d'enseignement aux élèves inuits, métis et des Premières nations.

STRATÉGIE 2.B — **Améliorer l'évaluation du rendement des élèves.**

Initiatives clés

- Mettre en œuvre un processus concernant les examens en vue du diplôme afin de donner lieu à des évaluations plus fiables du rendement des élèves au fil du temps.
- Mettre en œuvre le projet pilote « *Beyond MIRS* » afin d'évaluer la possibilité et l'utilité d'ajouter, aux données des tests de rendement provinciaux, les données obtenues en classe.

STRATÉGIE 2.C — **Améliorer le taux de réussite de tous les apprenants.**

Initiatives clés

- Travailler en collaboration avec les partenaires du système d'apprentissage pour élaborer une stratégie provinciale exhaustive dans le but d'améliorer les taux d'achèvement des études secondaires.
- Travailler de concert avec les établissements postsecondaires pour élargir la base d'information en ce qui a trait à la non-réussite des études.

STRATÉGIE 2.D **Améliorer les possibilités d'apprentissage des Albertains en facilitant les transitions vers le marché du travail et les études postsecondaires.**

Initiative clé

- Assurer la mise en œuvre des réponses à la stratégie visant l'apprentissage continu, notamment :
  - créer des chemins sans obstacles pour les Albertains afin qu'ils connaissent du succès dans leur apprentissage continu;
  - présenter des possibilités, à l'échelle locale, aux adultes de poursuivre leurs études afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs personnels, scolaires et professionnels.

STRATÉGIE 2.E **Rehausser l'accès aux programmes d'études pour tous les élèves et promouvoir des pratiques uniformes au sein de ces programmes.**

Initiatives clés

- Terminer la mise en œuvre des recommandations émanant de l'examen des programmes d'adaptation scolaire *(Special Education Review)*.
- Améliorer le programme d'aide financière aux étudiants et assurer la prestation de ce programme.

RÉSULTAT 2.1 **Les apprenants atteignent des normes élevées.**

Mesures de rendement

Mesure (a) Pourcentage d'élèves de la 3e, 6e et 9e année ayant atteint les normes aux tests de rendement provinciaux.

		Résultats de tous les élèves du niveau scolaire				Résultats des élèves qui ont passé les tests			
		Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*	Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
acceptable/excellence		A/E	A/E	A/E	A/E	A/E	A/E	A/E	A/E
3e année	Anglais	82 %/16 %	*83 %/18 %*	*83 %/18 %*	*84 %/19 %*	90 %/17 %	*91 %/19 %*	*92 %/19 %*	*92 %/20 %*
	Mathématiques	82 %/30 %	*83 %/31 %*	*84 %/31 %*	*84 %/32 %*	89 %/32 %	*90 %/32 %*	*90 %/33 %*	*91 %/33 %*
6e année	Anglais	81 %/17 %	*82 %/18 %*	*83 %/18 %*	*83 %/19 %*	89 %/19 %	*90 %/19 %*	*91 %/20 %*	*91 %/20 %*
	Mathématiques	78 %/18 %	*80 %/19 %*	*80 %/20 %*	*81 %/20 %*	86 %/19 %	*87 %/20 %*	*87 %/21 %*	*88 %/21 %*
	Sciences	80 %/24 %	*81 %/25 %*	*82 %/26 %*	*82 %/26 %*	88 %/27 %	*89 %/28 %*	*90 %/28 %*	*90 %/29 %*
	Études sociales	79 %/20 %	*80 %/21 %*	*80 %/21 %*	*81 %/22 %*	86 %/22 %	*87 %/23 %*	*88 %/23 %*	*88 %/24 %*
9e année	Anglais	78 %/14 %	*80 %/15 %*	*81 %/16 %*	*82 %/16 %*	89 %/15 %	*91 %/17 %*	*92 %/17 %*	*92 %/18 %*
	Mathématiques	64 %/18 %	*68 %/19 %*	*68 %/19 %*	*69 %/20 %*	73 %/20 %	*76 %/21 %*	*76 %/21 %*	*77 %/22 %*
	Sciences	69 %/11 %	*Mesure à être établie*			76 %/13 %	*Mesure à être établie*		
	Études sociales	73 %/19 %	*75 %/20 %*	*75 %/20 %*	*76 %/21 %*	83 %/21 %	*84 %/22 %*	*84 %/22 %*	*85 %/23 %*

A/E Acceptable/Excellence – Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.

RÉSULTAT 2.1

Les apprenants atteignent des normes élevées. (suite)

Mesure (b)

Pourcentage d'élèves ayant atteint les normes aux examens en vue du diplôme

acceptable/excellence	**Réel 2002-2003**	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
	A/E			
Anglais 30	92 %/24 %	*	*	*
Anglais 33	85 %/7 %	*	*	*
Études sociales 30	87 %/22 %	*	*	*À préciser*
Études sociales 33	82 %/13 %	*	*À préciser*	*À préciser*
Mathématiques pures 30	85 %/27 %	*	*À préciser*	*À préciser*
Math. appliquées 30	85 %/14 %	*	*	*À préciser*
Biologie 30	81 %/22 %	*	*	*À préciser*
Chimie 30	85 %/25 %	*	*	*À préciser*
Physique 30	82 %/25 %	*	*	*À préciser*
Sciences 30	88 %/20 %	*	*	*

A/E Acceptable/Excellence – Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.

* On ne peut pas comparer les résultats d'une année à l'autre; aucune cible n'est disponible.

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

RÉSULTAT 2.2

Les apprenants terminent leurs programmes.

Mesures de rendement

Mesure (a)

Pourcentage d'élèves ayant terminé leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année.

Réel 2001-2002	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
74 %	75 %	76 %	*À préciser*

Mesure (b)

Niveau de scolarité des Albertains âgés de 25 à 34 ans.

	Réel 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
	Alberta			
Taux d'achèvement des études secondaires (Canada = 90 %)	89 %	90+ %	90+ %	90+ %
Taux d'achèvement des études postsecondaires (Canada = 63 %)	57 %	60 %	60 %	60 %

Mesure (c)

Pourcentage d'étudiants terminant leurs programmes d'apprentis, mesure obtenue en suivant les apprentis après leur première année de formation technique, et ce, pendant deux ans au-delà de la durée normale du programme.

Réel 2001-2002	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
76 %	76 %	76 %	76 %

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

Mesure (d)

Pourcentage d'étudiants terminant leurs études postsecondaires.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
Nouveau	*Mesure à être établie*		

Information supplémentaire sur le taux d'achèvement à l'échelle du système postsecondaire

Le taux d'achèvement des institutions publiques est une mesure obtenue en suivant les étudiants à temps plein de première année pendant trois ans au-delà de la durée normale du programme. Ces données sont recueillies par secteur.

	Réel
Universités	55 %
Collèges/Instituts de technologie	58 %

RÉSULTAT 2.3

Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

Mesures de rendement

Mesure (a)

Mesure du degré de préparation à apprendre.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
Nouveau	*Mesure à être établie*		

Taux de participation des élèves de 1re année à un programme de prématernelle au cours d'une année précédente est présenté comme variable substitutive du degré de préparation à apprendre.

Réel 2002-2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
96 %	*	*	*

Mesure (b)

Taux de transition du secondaire au postsecondaire.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
Nouveau	*Mesure à être établie*		

* Variable substitutive – une cible n'est pas pertinente.

RÉSULTAT 2.4

Les apprenants sont bien préparés pour le monde du travail.

Mesure de rendement

Mesure (a)

Satisfaction des employeurs vis-à-vis des habiletés et de la qualité du travail des diplômés du système d'apprentissage.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
89 %	*S.O.*	90 %	*S.O.*

RÉSULTAT 2.5

Les élèves sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Mesures de rendement

Mesure (a)

Membres du grand public estimant que les élèves du secondaire deuxième cycle sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Réel 2002- 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
59 %	60 %	62 %	62 %

Mesure (b)

Membres du grand public estimant que les apprenants adultes sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Réel 2002- 2003	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
69 %	69 %	70 %	71 %

S.O. – Aucun objectif, car les données ne sont disponibles qu'aux deux ans.

FONCTION PRINCIPALE : Appuyer le Ministère pour assurer l'excellence du système d'apprentissage.

Troisième objectif	***Ministère hautement réceptif et responsable***

Ce que cela signifie

Alberta Learning s'efforce d'être un ministère hautement réceptif et responsable grâce à des politiques et à des systèmes de planification efficaces, à la gestion de la technologie de l'information, à des systèmes d'amélioration et de responsabilisation continus, à des services de communication ouverts et efficaces et à un soutien financier et administratif. Être réceptif et responsable, cela signifie également travailler en collaboration avec les partenaires, les parties intéressées, les Albertains, et rehausser l'efficacité des communications avec eux.

Résultats

3.1 Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.
3.2 Le Ministère fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Stratégies et initiatives clés

STRATÉGIE 3.A — **Travailler en collaboration avec nos partenaires et les parties intéressées pour l'essor du système d'apprentissage.**

Initiatives clés

- Travailler de pair avec les parties intéressées du système d'apprentissage afin de pousser plus loin les initiatives de l'Alberta en matière d'éducation internationale.
- Travailler de concert avec nos partenaires intergouvernementaux, comme les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et le Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC), afin d'étendre davantage les ententes de coopération uniques de l'Alberta et de consolider sa position de chef de file en ce qui a trait aux initiatives pancanadiennes par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), des conseils canadiens de programmes d'apprentis et d'autres initiatives ou organismes.
- Concevoir, élaborer et soutenir des initiatives en matière de politiques interministérielles, notamment l'*Aboriginal Policy Initiative*, l'*Economic Development Strategy*, la *Health Sustainability Initiative* et l'*Alberta Children and Youth Initiative*. Concevoir, élaborer et soutenir des initiatives en matière d'initiatives administratives clés, notamment l'*Alberta Corporate Service Centre Initiative*, la *Corporate Human Resource Development Strategy*, la *Corporate Information Management/Information Technology Strategy* et *Service Alberta*.
- Travailler en collaboration avec d'autres ministères et les parties intéressées afin d'élaborer des stratégies pour promouvoir le développement rural et une économie à valeur ajoutée.
- Mettre en œuvre une stratégie relative aux parties intéressées du Ministère afin que les rôles et les responsabilités soient clairs au sein du système d'apprentissage.
- Travailler avec *Alberta Innovation and Science*, les établissements postsecondaires et d'autres parties intéressées afin qu'il y ait encore plus d'activités de recherche et de développement dans le système postsecondaire de l'Alberta.

STRATÉGIE 3.B — **Promouvoir la viabilité financière du système d'apprentissage.**

Initiative clé

- Appuyer les recommandations approuvées par le gouvernement qui ont été formulées par la commission *Government of Alberta Financial Management*.
- Mettre en œuvre les recommandations du *K-12 Funding Framework Review* afin de parvenir à un nouveau modèle de financement.

STRATÉGIE 3.C — **Mettre en œuvre un cadre de référence amélioré en matière de responsabilisation pour le système de la maternelle à la 12e année, tenant compte des constatations émanant du comité d'examen des résultats.**

Initiative clé

- Travailler de concert avec les conseils scolaires afin de mettre en œuvre les mesures et les résultats attendus pour le système d'apprentissage de la maternelle à la 12e année.

STRATÉGIE 3.D — **Faire en sorte que les Albertains aient accès à de l'information ponctuelle, précise et pertinente au sujet du système d'apprentissage.**

Initiative clé

- Améliorer l'efficacité des communications avec les parties intéressées et les Albertains.

STRATÉGIE 3.E — **Assurer au Ministère suffisamment de ressources humaines pour les années à venir.**

RÉSULTAT 3.1 — **Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.**

Mesure de rendement

Mesure (a) — Partenaires d'autres ministères et parties intéressées du système d'apprentissage estimant que le personnel d'Alberta Learning fait preuve de collaboration.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
90 %	90 %	90 %	90 %

RÉSULTAT 3.2 — **Le Ministère fait preuve de leadership et d'amélioration continue.**

Mesures de rendement

Mesure (a) — Partenaires d'autres ministères et parties intéressées du système d'apprentissage estimant que le personnel d'Alberta Learning fait preuve de responsabilité et de souplesse.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
90 %	90 %	90 %	90 %

Mesure (b) — Synthèse des mesures des principaux résultats.

Réel 2003-2004	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*	*Objectif 2006-2007*
Nouveau	*Mesure à être établie*		

Structure organisationnelle à l'appui de notre plan d'activités

Les trois divisions responsables des activités essentielles d'Alberta Learning, soit la division de l'apprentissage de base (*Basic Learning*), la division de l'apprentissage des adultes (*Adult Learning*), la division de la formation d'apprentis et de la formation dans l'industrie (*Apprenticeship and Industry Training*) ainsi que le secteur des transitions des apprenants (*Learner Transitions Sector*) assurent les services et établissent les normes. Ces divisions travaillent en collaboration étroite avec les partenaires du Ministère afin d'assurer la continuité des programmes et des transitions douces pour les apprenants. Ces divisions appuient les trois fonctions principales du Ministère.

Division de l'apprentissage des adultes (Adult Learning Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Accorder les fonds opérationnels et budgétaires aux établissements d'enseignement.
- Coordonner la prestation efficace des programmes d'aide financière aux étudiants auprès des parties intéressées et des partenaires assurant la dispense de ces programmes, traiter les demandes d'aide financière de manière ponctuelle et récompenser l'excellence grâce à des bourses d'études et à des prix.
- Approuver les programmes et les mandats des établissements postsecondaires publics.
- Faciliter les ententes de transfert entre les cours et les programmes au sein du système postsecondaire et approuver les programmes donnés par des établissements privés qui délivrent des diplômes.
- Approuver les programmes de formation professionnelle donnés par des établissements privés et permettre aux établissements situés à l'extérieur de l'Alberta d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un diplôme.
- Offrir du soutien en matière de planification, de coordination et de politique aux prestataires de services d'enseignement aux adultes et donner des renseignements au grand public sur le système d'apprentissage des adultes.

Division de la formation d'apprentis et de la formation dans l'industrie (Apprenticeship and Industry Training Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Déterminer les grandes lignes des cours et élaborer des examens qui répondent aux normes de l'industrie.
- Faire des recherches et mettre au point de nouvelles initiatives pour assurer la formation dans les métiers.
- Diriger et appuyer des initiatives visant le transfert interprovincial des compétences.
- Répondre aux besoins des industries en matière de nouveaux métiers et de nouvelles professions.
- Offrir du soutien en matière de planification, de coordination et d'élaboration de politiques à l'*Alberta Apprenticeship and Industry Training Board* ainsi qu'à son réseau de comités industriels.
- Promouvoir les programmes d'apprentis en collaboration avec les industries et les parties intéressées du système d'apprentissage.
- Aider les apprentis et les employeurs sur le plan des enregistrements et donner des conseils sur la formation et l'accréditation des apprentis.
- Fournir de l'aide aux Albertains, aux Canadiens et aux immigrants qui cherchent à obtenir une accréditation de compagnon.
- Fournir des services techniques et des services de consultation dans le cadre des programmes d'apprentis.

- Faire en sorte que les industries se conforment à l'*Apprenticeship and Industry Training Act* et aux règlements y afférents.
- Prévoir les besoins en formation et travailler de concert avec les établissements en vue de donner lieu à la coordination de la formation technique.
- Vérifier l'expérience de travail et la formation, administrer les examens et délivrer les certificats.

Division de l'apprentissage de base (Basic Learning Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Élaborer et réviser les programmes d'études de la maternelle à la 12e année afin qu'ils soient pertinents et qu'ils répondent aux besoins en apprentissage des Albertains.
- Choisir et élaborer des ressources d'apprentissage et d'enseignement pour rehausser l'efficacité de l'enseignement en classe.
- S'assurer que les enseignants de l'Alberta ont un brevet d'enseignement et qu'ils possèdent les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour aider les élèves à atteindre les normes établies par le Ministre.
- Travailler de concert avec les autorités scolaires pour améliorer et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés aux élèves ayant des besoins d'apprentissage, des besoins linguistiques et des besoins culturels divers, puis faciliter l'accès à ces programmes.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes, des politiques, des règlements et des lois qui permettent aux autorités scolaires de répondre encore mieux aux besoins et aux choix d'apprentissage des Albertains.
- Entretenir d'excellentes relations avec les autorités scolaires.
- Vérifier les plans d'éducation et les rapports annuels des écoles publiques, des écoles séparées, des écoles francophones, des écoles à charte et des écoles privées.
- Approuver les écoles des Premières nations, les écoles privées et les écoles à charte.
- Faire des enquêtes, faire des examens et tenir des audiences pour faire en sorte que le système d'apprentissage soit transparent, juste et efficace.

Secteur des transitions des apprenants (Learner Transitions Sector)

FONCTIONS DU SECTEUR

- Diriger et appuyer les objectifs du plan d'activités en ce qui a trait au passage sans obstacles des apprenants vers les points de transition faisant partie du système d'apprentissage de l'Alberta (à l'entrée comme à l'intérieur et à la sortie de ce système).
- Présenter des possibilités d'apprentissage au moyen de programmes d'établissement des immigrants, de programmes d'anglais langue seconde, de programmes d'alphabétisation et de programmes d'apprentissage communautaire destinés aux adultes.
- Travailler avec d'autres parties intéressées et divisions d'Alberta Learning pour accroître la sensibilisation et la participation des groupes sous-représentés au sein du système d'apprentissage de l'Alberta.
- Élaborer des normes et des lignes directrices en vue de l'évaluation des attestations d'études faites à l'étranger, promouvoir des pratiques exemplaires en matière de reconnaissance des études faites à l'étranger, et fournir des services de soutien et d'évaluation de grande qualité aux nouveaux Albertains et à la main-d'œuvre susceptible de venir de l'étranger.
- Travailler en collaboration avec d'autres ministères pour intégrer, rehausser, élaborer, mettre en œuvre et évaluer les initiatives interministérielles destinées aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

Divisions d'intégration et d'encadrement

À l'instar des divisions responsables des activités essentielles, les divisions d'intégration et d'encadrement font partie du travail que le Ministère accomplit en vue de réaliser ses objectifs.

Les divisions et les directions d'intégration et d'encadrement d'Alberta Learning, soit la division des services stratégiques et d'information (*Information and Strategic Services Division*), la division de l'amélioration du système et de la communication de rapports (*System Improvement and Reporting Division*), la division des services ministériels (*Corporate Services Division*) et la direction des communications (*Communications Branch*), fournissent des services à l'échelle du Ministère et facilitent l'intégration et la responsabilisation à l'échelle de toutes les divisions.

Direction des communications (Communications Branch)

FONCTIONS DE LA DIRECTION

- Fournir de l'information utile et claire sur le système d'apprentissage aux Albertains, et ce, de manière ponctuelle.
- Donner des conseils stratégiques sur le plan des communications et fournir des services de planification.
- Fournir des services spécialisés de rédaction et de révision de textes.
- Représenter le Ministère auprès du grand public et des médias.
- Faciliter des communications efficaces auprès du personnel du Ministère et des parties intéressées.

Division des services ministériels (Corporate Services Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Fournir des services de planification législative, des services administratifs, des services financiers, des services de planification des ressources humaines et des services de gestion des documents ministériels.
- Élaborer et coordonner la planification budgétaire dans le cadre du plan d'activités du Ministère et s'assurer du respect du budget.
- Planifier, soutenir et coordonner la mise en œuvre de la stratégie de perfectionnement des ressources humaines du Ministère (*Corporate Human Resource Development Strategy*) et du plan des ressources humaines du Ministère (*Human Resource Plan*).
- Calculer le financement accordé à toutes les autorités scolaires et leur accorder ce financement.
- Analyser les rapports financiers des autorités scolaires.
- Passer en revue l'aide financière accordée aux autorités scolaires afin d'assurer qu'un grand pourcentage d'argent est consacré à l'apprentissage des élèves.
- Élaborer, produire et distribuer les ressources d'apprentissage.
- Veiller à ce que le Ministère ait accès à des conseils en matière de relations de travail.
- Conseiller et aider les autorités scolaires en matière de santé financière, et ce, afin d'assurer leur responsabilisation financière et leur viabilité à l'avenir.

Division des services stratégiques et d'information (Information and Strategic Services Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Élaborer des positions, des options et des réponses en matière de politiques, coordonner la politique provinciale et fédérale sur l'immigration, faire des recherches et intégrer les politiques à l'échelle du Ministère.
- Faciliter la planification et la prise de décisions du Ministère grâce à la consultation, la coordination, la facilitation, l'information et les processus et produits de planification. Fournir de l'expertise en matière de consultation et mener des consultations à l'échelle du Ministère.
- En collaboration avec les secteurs commerciaux, faciliter l'usage efficace et intégré des systèmes de technologie et de gestion de l'information par le Ministère.
- Fournir et soutenir les systèmes technologiques du Ministère.
- Délivrer les diplômes d'études secondaires et les certificats d'équivalence ainsi que les relevés officiels de cours et de notes.
- Par l'intermédiaire du centre d'entreposage des données du Ministère, recueillir, gérer et fournir les renseignements sur le système d'apprentissage dont le Ministère a besoin.
- Faire preuve de leadership et de soutien en ce qui a trait à l'adoption des technologies en pleine évolution au sein du système d'apprentissage, et ce, avec les parties intéressées.
- Concevoir, élaborer et publier des ressources d'apprentissage électroniques et imprimées afin d'appuyer la prestation des programmes au sein du système d'apprentissage.

Division de l'amélioration du système et de la communication de rapports (System Improvement and Reporting Division)

FONCTIONS DE LA DIVISION

- Diriger l'élaboration des indicateurs de rendement, des mesures, des objectifs et des cadres de référence en matière de responsabilisation.
- Faire de la recherche appliquée, des vérifications périodiques et l'évaluation de programmes.
- Communiquer les résultats du Ministère et du système d'apprentissage.
- Élaborer et administrer les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme, en prenant soin de fournir les résultats individuels ainsi que les résultats par école, les résultats par autorité scolaire et les résultats à l'échelle de la province, et ce, afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage de la maternelle à la 12^{e} année.
- Administrer le *General Educational Development Test* aux apprenants adultes.
- Coordonner la participation de l'Alberta aux évaluations nationales et internationales.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

	Comparable 2002-03 Réel	Comparable 2003-04 Budget	Comparable 2003-04 Prévisions	2004-05 Estimations	2005-06 Objectif	2006-07 Objectif
RECETTES						
Transferts internes du gouvernement	105 094	137 545	138 645	113 545	117 145	119 245
Impôts fonciers prélevés pour l'éducation	1 112 792	1 165 000	1 166 000	1 233 000	1 304 000	1 366 000
Transferts du gouvernement du Canada	115 580	142 282	167 031	196 232	203 007	210 553
Ventes des ressources d'apprentissage	25 844	30 903	30 903	32 040	33 220	34 445
Primes, droits et permis	5 047	4 890	5 292	5 254	5 339	5 339
Autres recettes	5 820	4 671	4 145	6 857	9 550	9 550
RECETTES DU MINISTÈRE	**1 370 177**	**1 485 291**	**1 512 016**	**1 586 928**	**1 672 261**	**1 745 132**
DÉPENSES						
Programme						
Soutien à l'exploitation (écoles publiques et séparées)	3 005 771	3 139 771	3 175 134	3 363 931	3 534 625	3 707 336
Régime de retraite des enseignants	239 737	268 349	258 449	274 664	285 664	297 005
Pension des enseignants – Paiement spécial	60 000	–	–	–	–	–
Soutien aux écoles privées	110 968	107 912	116 882	121 240	129 117	139 784
Initiatives provinciales	98 360	107 720	111 220	116 362	118 428	120 535
Subventions – Ressources de base	–	20 000	20 000	–	–	–
Autres programmes d'apprentissage de base	26 062	31 915	31 744	33 239	34 600	35 825
Total du soutien à l'apprentissage de base	**3 540 898**	**3 675 667**	**3 713 429**	**3 909 436**	**4 102 434**	**4 300 485**
Moins : Part de l'impôt foncier versée aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	(146 788)	(162 000)	(161 000)	(171 000)	(181 000)	(190 000)
Total du soutien du gouvernement à l'apprentissage de base	**3 394 110**	**3 513 667**	**3 552 429**	**3 738 436**	**3 921 434**	**4 110 485**
Aide aux établissements postsecondaires	1 076 304	1 122 243	1 135 105	1 220 379	1 239 161	1 267 006
Établissements postsec. – Fonctionnement et entretien	–	–	30 000	–	–	–
Enveloppe – Rendement du postsecondaire	–	10 000	10 000	–	–	–
Prêts remboursables à partir des crédits futurs	30 700	–	–	–	–	–
Soutien aux apprenants du niveau postsecondaire	87 133	98 155	98 655	105 850	108 370	109 170
Provision pour les coûts futurs des prêts étudiants	35 967	55 000	58 500	59 800	66 600	67 400
Prov. pour les coûts futurs des prêts étudiants (unique)	–	(20 000)	(35 000)	–	–	–
Plan d'épargne pour l'éducation – Alberta 100 ans	–	–	–	4 300	19 500	19 500
Total du soutien à l'apprentissage des adultes	**1 230 104**	**1 265 398**	**1 297 260**	**1 390 329**	**1 433 631**	**1 463 076**
Appui aux programmes						
Apprentissage/formation dans l'industrie	15 774	16 193	16 890	17 992	18 384	18 643
Services de soutien du Ministère	28 059	29 505	30 195	31 059	31 891	32 489
Soutien à la prestation des programmes	88 805	87 257	91 212	93 815	96 039	97 411
Total des dépenses de l'appui aux programmes	**132 638**	**132 955**	**138 297**	**142 866**	**146 314**	**148 543**
Total des dépenses de programmes*	**4 756 852**	**4 912 020**	**4 987 986**	**5 271 631**	**5 501 379**	**5 722 104**

* Assujetties à la Loi sur la gestion responsable des finances (*Fiscal Responsibility Act*), les dépenses de programmes incluent les paiements en espèces versés par la Province au titre de l'obligation découlant des régimes de retraite (qui seront officiellement remplacés par un régime distinct). Les dépenses de programmes n'incluent pas les changements annuels des engagements de retraite non capitalisés – opérations sans déboursé n'ayant aucune incidence sur les besoins d'emprunts. On estime que les augmentations annuelles des engagements de retraite non capitalisés d'Alberta Learning seront :

74 530	127 000	130 000	132 000	138 000	145 000

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU MINISTÈRE (suite)
(en milliers de dollars)

	Comparable 2002-03 Réel	Comparable 2003-04 Budget	Comparable 2003-04 Prévisions	2004-05 Estimations	2005-06 Objectif	2006-07 Objectif
Frais de service de la dette						
Alberta School Foundation Fund	2 667	4 267	3 118	3 562	4547	4 355
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 759 519**	**4 916 287**	**4 991 104**	**5 275 193**	**5 505 926**	**5 726 459**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	19	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	**(3 389 323)**	**(3 430 996)**	**(3 479 088)**	**(3 688 265)**	**(3 833 665)**	**(3 981 327)**

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS ESSENTIELLES
(en milliers de dollars)

DÉPENSES DIVISIONNELLES (en milliers de dollars)	Comparable 2001-02 Réel	Comparable 2002-03 Budget	Comparable 2002-03 Prévisions	2003-04 Estimations	2004-05 Objectif	2005-06 Objectif
DÉPENSES						
Activités essentielles						
Appuyer le système d'apprentissage : Initier, promouvoir et soutenir l'excellence du système	4 055 825	4 214 388	4 294 951	4 497 241	4 671 273	4 887 138
Fournir l'appui à l'apprenant : Donner l'occasion aux apprenants de réussir	676 773	672 632	666 196	747 131	803 000	807 070
Appuyer le Ministère pour assurer l'excellence du système d'apprentissage	26 921	29 267	29 957	30 821	31 653	32 251
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 759 519**	**4 916 287**	**4 991 104**	**5 275 193**	**5 505 926**	**5 726 459**

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ
(en milliers de dollars)

	Comparable 2002-03 Réel	Comparable 2003-04 Budget	Comparable 2003-04 Prévisions	2004-05 Estimations	2005-06 Objectif	2006-07 Objectif
Recettes du Ministère	1 370 177	1 485 291	1 512 016	1 586 928	1 672 261	1 745 132
Redressement de la consolidation interministérielle	(105 094)	(137 545)	(138 645)	(113 545)	(117 145)	(119 245)
Recettes consolidées	**1 265 083**	**1 347 746**	**1 373 371**	**1 473 383**	**1 555 116**	**1 625 887**
Dépenses des programmes du Ministère	4 756 852	4 912 020	4 987 986	5 271 631	5 501 379	5 722 104
Redressement de la consolidation interministérielle	(3 280)	-	-	-	-	-
Dépenses consolidées des programmes	**4 753 572**	**4 912 020**	**4 987 986**	**5 271 631**	**5 501 379**	**5 722 104**
Frais de service de la dette du Ministère	**2 667**	**4 267**	**3 118**	**3 562**	**4 547**	**4 355**
Dépenses consolidées	**4 756 239**	**4 916 287**	**4 991 104**	**5 275 193**	**5 505 926**	**5 726 459**
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations	19	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(3 491 137)**	**(3 568 541)**	**(3 617 733)**	**(3 801 810)**	**(3 950 810)**	**(4 100 572)**